... d'aucune espèce. Le ... est composé de dalles immenses et les ... d'eau sont creusées dans la pierre, la plus dure et la plus résistante que nous possédions; de sorte que l'édifice semble bâti pour braver tous les orages, toutes les révolutions, tous les siècles!

* * *

La basilique a 100 mètres de long et 50 de large. On ne pouvait la faire plus vaste, étant données les dimensions du plateau de la colline; mais elle est encore assez grande pour contenir plus de 2,000 personnes, et il ne faut pas oublier qu'elle est destinée à être un sanctuaire de pèlerinage, et non un église de paroisse.

On sait que la butte sera ensuite ornée de gazons, de bassins et de feuillages qui en feront un des lieux de promenade les plus recherchés de Paris.

Dès le début, un système très ingénieux a été imaginé par le Comité du monument pour provoquer le zèle et exciter les souscripteurs. On a concédé à de pieux souscripteurs des pierres à 120 francs, d'autres à 300 francs avec leurs initiales peintes ou gravées, d'autres à 500 francs avec leurs écussons. On a concédé des colonnes de 1,000 à 5.000 francs, des piliers de 5,000 fr. à 100,000; de sorte que les arceaux, les murailles, les vitraux porteront une variété considérable d'initiales et d'armoiries.

Il a été souscrit 17,652 pierres à 120 fr. et plus de 3,000 à 300 fr. Il a été scellé 5,000 tubes en verre bouchés à l'émeri et contenant des parchemins.

En outre, des souscriptions collectives sont arrivées à créer des chapelles particulières : celles de l'Agriculture, de l'Armée, de la Marine, du Sacerdoce, de la Justice, des Arts, du Commerce, de l'Industrie, de la Médecine.

Il y a le Pilier de la Plume, de la Poésie, de la Musique, des Fiancés, des Veuves, etc. Il y en a un vraiment touchant, le Pilier du Fuseau, construit avec le sou accumulé de jeunes fileuses des classes rurales. N'y a-t-il pas là comme un gracieux souvenir des femmes de France filant au quatorzième siècle pour payer la rançon de Duguesclin?

Pie IX avait envoyé 20.000 fr. avec un splendide calice. Léon XIII a donné le magnifique ciborium tout enrichi de pierres précieuses qui lui avait été offert à son jubilé, et on a lu dans les journaux la description de la cloche fondue avec les cotisations de la Savoie, bourdon colossal du poids de 27,000 kilos, artistement orné d'inscriptions, de noms, d'armoiries, dont le battant en fer forgé, du poids de 835 kilos, ne pourra être mis en mouvement que par la vapeur, et dont la voix majestueuse emplira les airs dans un rayon de 40 kilomètres autour de Paris!

Malgré la mort prématurée de l'architecte, son meilleur disciple, M. Rauline, artiste distingué lui-même, poursuit fidèlement l'exécution des plans du maître. Encore quatre ou cinq années d'efforts généreux, et l'œuvre, élancée dans le ciel, rayonnera au-dessus de Paris comme un Thabor!

On voit que la foi fait encore de grandes choses et qu'elle est toujours capable de transporter des montagnes. XX.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mercredi 3 juin

Présidence de M. Peytral, vice-président

LES EMPLOYÉS DES TRANSPORTS PUBLICS ET LA DURÉE DES HEURES DE TRAVAIL

L'ordre du jour appelle la première délibération sur les propositions de M. Lagrange tendant à appliquer l'article 1er du décret du 9 septembre 1848 aux employés des entreprises de transports en commun, et de MM. Laur et Méry, modifiant la loi de 1848 sur la durée des heures de travail.

M. le Comte Lemercier. — La discussion de ces propositions aurait pu être ajournée à l'époque de la discussion de la loi générale sur la réglementation du travail.

Le ministre des travaux publics, interrogé à une des séances de la commission, ne cachait pas lui-même que la loi qu'on voulait faire le gênerait beaucoup. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Si ce n'est pas là une loi improvisée, c'est au moins une loi provisoire; et elle substitue au régime des circulaires le régime des décrets, ce qui fera la joie des compagnies; elle entrainera des difficultés pour l'Etat sans apporter aucun remède à l'ouvrier à qui on va promettre ce qu'on ne pourra lui donner. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Cette loi est inutile, insuffisante, illusoire.

Sans la rejeter pourtant, la Chambre peut la renvoyer à la commission pour faire une étude d'ensemble. (Très bien au centre.)

M. Laur (Exclamations au centre). — La loi proposée aujourd'hui a le caractère d'une loi d'attente qui a pourtant son caractère d'urgence.

Notre proposition tend à généraliser l'article 1er de la loi de 1848 en l'étendant à toutes les corporations et employés de toute sorte.

L'orateur, au milieu des exclamations et des interruptions du centre, fait l'exposé des revendications des divers corps d'état.

Arrivant aux employés de bureau, M. Laur signale le travail excessif des employés des ministères. (On rit.)

M. Yves Guyot dresse l'oreille.

M. Laur. — Je ne parle pas des directions qui ne font rien. (Rires et bruit.)

M. Yves Guyot. — C'est inexact; les directeurs fournissent la somme de travail nécessaire.

M. Laur. — Je parle des petits employés; l'Etat ne se fait pas faute d'exiger deux fois plus qu'il ne doit, témoin le service pénitentiaire.

M. A. Desprès. — Et les employés des postes?

M. Laur. — Vous, occupez-vous de faire réintégrer les sœurs dans les hôpitaux. (Longues exclamations à droite et au centre).

M. Laroche-Joubert. — Notre collègue n'a fait que leur rendre justice.

M. A. Desprès. — C'est un discours électoral. (Bruit).

M. Laur continue sa revue des corps de métier.

Au milieu des rires incessants, il aborde la question des pourboires des garçons de café; de tous côtés, on crie : « A la question! »

M. Laur, sans s'émouvoir, arrive aux mineurs pour qui il réclame la journée de huit heures. (Interruptions.)

M. Antide Boyer. — Nous l'avons réclamée avant vous; mais nous ne faisons pas de charlatanisme. (Rires et applaudissement au centre.)

M. Bourdeau. — C'est vous qui êtes un charlatan. (Nouveaux rires.)

L'orateur est frappé d'un rappel à l'ordre.

M. Laur s'attire de violentes interruptions de la part de M. Basly en soutenant qu'on travaille 12 heures dans les mines.

Rappelez-vous que cinq cent mille hommes attendent vos décisions. (Bruit.)

M. Maruejouls, rapporteur. — La Commission était décidée à demander à la Chambre le bénéfice de la loi de 1848 pour les mécaniciens et les chauffeurs lorsqu'elle a été saisie de la proposition de M. Lagrange, étendant ce bénéfice aux conducteurs, cochers et employés des entreprises de transport en commun concédés par l'Etat, les départements et les communes.

Elle a accepté cette extension.

M. Lemercier. — Cette extension proposée est inutile et inefficace; mais moi, je préfère une bonne loi à toutes les crises ministérielles.

Nous n'avons pu accepter la proposition de M. Laur.

M. Laur, qui s'entretient avec M. Pierre au bureau, s'écrie : « Vous créez une inégalité. »

M. Peytral, surpris, se retourne subitement, d'une façon si comique, qu'elle soulève l'hilarité de la Chambre.

M. Maruejouls (sentencieusement). — Mon Dieu, M. Laur, vous vous laissez facilement entrainer par l'ivresse de votre réminiscence (Hilarité et applaudissements ironiques à l'extrême-gauche). Nous, nous n'avons pas cru à votre proposition qui touche à des questions multiples et sur lesquelles il était impossible d'établir une règle inflexible.

M. Maruejouls, décidément en veine de raillerie, se tourne vers M. Laur. « Je vais vous citer, dit-il, une parole d'un grand législateur que vous ne récuserez pas, car il est un de vos ancêtres, c'est Solon : « Je m'efforce, non de faire les meilleures lois, mais de faire celles que l'on veut immédiatement appliquer. »

La commission a trouvé une situation grosse de dangers; elle propose d'une façon transitoire de la régler.

La Chambre peut la suivre sans engager les principes qui sont absolument réservés par la discussion de la loi générale d'organisation du travail. (Très bien, très bien.)

C'est pour cette raison que la commission propose à la Chambre de s'en tenir à la proposition de M. Lagrange. (Très bien, très bien.)

M. Gauthier de Clagny trouve que l'énumération faite par M. Lagrange est dangereuse parce qu'elle n'est pas complète. Ainsi, elle laisse de côté les pilotes et les conducteurs de bateaux-omnibus qui ont bien aussi entre leurs mains la sécurité des voyageurs.

De plus vous parlez de tous les employés des services de traction, ce qui, à la faveur d'une équivoque, met en cause les employés de bureau.

L'orateur demande donc d'ajouter aux catégories visées par la loi les transports par eau, et d'y comprendre non seulement les employés des compagnies de transport concédé, mais aussi celle des entreprises exploitées par l'Etat.

En terminant, l'orateur réclame pourtant le vote de la loi et demande au ministre des travaux publics de prendre l'engagement de défendre la loi devant le Sénat.

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics. — Je me place surtout au point de vue de la sécurité des voyageurs ainsi qu'il ressort de mes dernières circulaires. M. Maruejouls était sceptique à l'égard des lois, ... être aussi sceptique à l'égard des lois.

Les lois ne valent que par l'application qui en est faite et quant à moi j'entends les faire respecter.

M. Clemenceau. — Vous avez envoyé des circulaires, ... mais vous avez été obéi. (Bruit au centre.)

M. Yves Guyot. — Citez-moi un fait, je répondrai. (Exclamations.)

M. Ricard, président de la commission du travail. — Je pourrais en fournir. (Au centre : Ah, ah).

M. Ricard. — Mais je me garderai bien de compromettre les intéressés, persuadé que personne à la Chambre ne me demandera de donner les noms en pareil cas. (Très bien à gauche).

M. Yves Guyot. — Si l'on me fait connaître des faits comme ceux auxquels il est fait allusion, j'agirai. (Rires ironiques à gauche). Bien que je sois armé par diverses dispositions légales de 1845, 1846 et autres années, j'accepte néanmoins la proposition Lagrange. (A gauche: vous êtes armé de textes, mais vous ne vous en servez pas. (Bruit.)

M. Goujon demande à la Chambre de rejeter la loi proposée qui est inutile et dangereuse suivant lui.

La Chambre décide que la discussion générale est close.

M. Ricard, président de la Commission du travail, d'accord avec le gouvernement, demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

M. le comte Lemercier réclame le renvoi à la Commission, pour qu'elle soit présentée avec la loi générale. Le renvoi n'est pas ordonné et l'urgence est déclarée.

M. Maruejouls déclare au nom de la Commission que le texte proposé n'enlève en rien au ministre les pouvoirs que lui confère la loi de 1845 et l'ordonnance de 1846 sur la matière.

La Chambre décide de passer à la discussion de l'article unique du projet ainsi conçu : Le décret, loi des 7, 14 décembre 1848 est applicable aux mécaniciens, chauffeurs, aiguilleurs, conducteurs, cochers, et généralement à tous les employés du service de la traction dans les entreprises de transports en commun concédés par l'Etat, les départements et les communes.

La Chambre repousse par 465 voix contre 83 le contre projet de M. Laur ainsi conçu : Les articles 1 et 4 de la loi du 14 septembre 1848 sont modifiés comme suit : Article 1er. La journée de l'ouvrier et de l'ouvrière, celle de l'employé dans les mines manufactures, mines administration, grands magasins ou ateliers quelconques ne pourra excéder 12 heures de travail effectif. Article 4. Tout employeur qui contreviendra à la présente loi sera puni d'une amende de 100 à 1000 francs.

Le rapporteur déclare que la Commission repousse le contre-projet.

M. de Ramel demande le renvoi à la Commission.

M. de Lamarzelle. — Il appartient de définir ce qu'on entend par transports en commun; les transports par eau y sont-ils compris.

M. le Rapporteur. — La Commission a entendu faire figurer les transports par eau dans la catégorie qu'elle a mise dans la loi. (Rumeurs au centre.)

M. Roux demande que l'on n'étende pas les dispositions du projet à la navigation par mer. (Bruit prolongé à gauche.)

Le contre-projet de M. Gauthier de Clagny est rejeté à mains levées.

Le projet de la Commission avec l'addition de ces mots « Et exploitées » est adopté à mains levées, après avoir repoussé un article additionnel de M. Desjardins, tendant à ordonner que la journée de travail limitée par le décret de 1848 sera coupée par un ou plusieurs repos dont la durée totale ne pourra être inférieure à une heure, et pendant lesquels le travail sera interdit.

La Chambre vote par 406 voix contre 8 l'ensemble du projet.

INTERPELLATION DE MM. DUMAY ET DREYFUS sur les syndicats professionnels

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de MM. Dumay, Camille Dreyfus et plusieurs de leurs collègues sur les mesures prises par la Compagnie d'Orléans contre les ouvriers de chemins de fer, membres du syndicat professionnel.

M. Camille Dreyfus. — Il s'agit d'ouvriers employés par la Compagnie d'Orléans qui ont été mis hors des chantiers et des ateliers de cette Compagnie et cela parce qu'ils faisaient partie d'un syndicat professionnel.

On contestera le fait, on invoquera des raisons de service, ... mais il suffira de vous montrer que ces hommes faisaient partie de la commission depuis 10 à 15 ans; on nous répondra que ces ouvriers ne sont pas commissionnés, mais c'est justement pour cela que nous interrogeons le ministre et que nous lui demandons de sévir contre une tentative d'intimidation et de rebellion contre la loi de 1884.

M. Yves Guyot. — La Compagnie déclare que si elle a renvoyé ces ouvriers, c'est que les réparations pour lesquelles elle avait embauchés sont terminées.

On nous dit que les ouvriers ont été renvoyés parce qu'ils faisaient partie du syndicat. Le préfet de Tours m'écrit que la moitié des ouvriers renvoyés faisaient partie du syndicat.

M. Dumay demande la parole.

M. Dreyfus. — Voici une attestation de la Chambre syndicale. (Exclamations à gauche.)

M. Gabriel. — Cette attestation vaut bien celle de votre police. (Exclamations.)

M. Yves Guyot. — Les ouvriers renvoyés à Paris l'ont été par ordre d'ancienneté, mais il m'a été impossible de savoir s'ils faisaient partie ou non du syndicat.

Pour cela même qu'un ouvrier a été employé sur un chantier, il est impossible qu'il se considère comme inamovible (Exclamations à gauche). Je ne peux pas imposer à la Compagnie de conserver indéfiniment des ouvriers dont elle n'a pas besoin. (Très bien au centre).

Si vous voulez que je conserve mon autorité morale sur les compagnies, ne me forcez pas à en abuser. (Très bien au centre). Il ne faudrait pas que tous les jours, on vint remettre sur le tapis des questions, en somme irritantes et qui ne contribuent en rien à améliorer le sort des travailleurs.

M. Dumay. — La preuve que les ouvriers renvoyés l'ont été parce qu'ils faisaient partie d'un syndicat, c'est que parmi eux se trouvait le président du syndicat. (Rires.)

Le devoir du ministre est de montrer de la poigne vis-à-vis de la compagnie, autrement sa faiblesse pourrait amener des grèves.

Je dépose donc l'ordre du jour suivant :

« La Chambre invite le Gouvernement à user des pouvoirs que lui confère le décret du 27 mars 1852 pour sévir contre les administrateurs de la Compagnie d'Orléans qui se sont rendus coupables d'attentats contre la liberté du travail en renvoyant des ouvriers appartenant au syndicat professionnel. »

M. Yves Guyot. — Je n'accepterai que l'ordre du jour pur et simple (Très bien au centre et à droite.)

L'ordre du jour pur et simple est adopté par 344 voix contre 139.

La séance, renvoyée à demain, est levée à 5 h. 45.

NOUVELLES DU JOUR

Affaire de la mélinite. — Aveux de Triponé

Paris, 3 juin. — Contrairement à ce qui avait été dit d'abord, il ne manque aucune pièce ni aucun document dans les archives de la manufacture de Puteaux.

Paris, 3 juin. — D'après la *Liberté*, on ne parle plus, quant à présent de nouvelles arrestations dans l'affaire de la mélinite, il serait au contraire question de la mise en liberté de M. Turpin.

Paris, 3 juin, 10 heures soir. — Triponé, mis en présence de Fasseler, a fait, cette après-midi, les aveux les plus complets. Il a reconnu s'être servi non seulement de Fasseler, mais de deux autres employés de la direction générale de l'artillerie. Pour se procurer les plans des engins et les recettes des explosifs qui lui étaient demandés par la maison Armstrong, il avait organisé dans ses bureaux une véritable agence secrète de renseignements militaires. Il aurait même, d'après sa propre déclaration, mis plusieurs fois en relations des inventeurs étrangers et des représentants du ministère de la guerre, relativement à des achats de poudre ou d'appareils mécaniques.

A la suite de cet interrogatoire, de nouvelles perquisitions ont été décidées; elles sont imminentes et seront très probablement suivies d'arrestations. Plusieurs noms de personnages militaires ont été même prononcés. A la demande du général Nismes, M. Atthalin a interdit à tous les agents du parquet de la sûreté de faire, désormais, aucune communication à la presse.

Paris, 3 juin. — Dans une conversation qu'a eue un de nos confrères avec Mme Fasseler, celle-ci aurait dit : « Ce n'est pourtant pas la faute de mon pauvre mari si on nomme capitaine d'artillerie, dans l'armée française, et si on accorde toutes sortes de privilèges au ministère comme dans la manufacture d'armes, à un homme qui représentait officiellement la maison Armstrong. M. Triponé était l'ami de tout le monde. »

Le commandant Deport, directeur de la manufacture de Puteaux, interrogé également par notre confrère, a déclaré que ses prédécesseurs Roger et Contresti n'avaient eu qu'à se louer des services de Fasseler.

« Mais il paraît, mon commandant, que M. Triponé avait à la manufacture une liberté complète?

» C'est absolument faux. Triponé venait ici comme fournisseur du matériel de guerre; mais il n'avait pas ses entrées partout, et pour qu'il ait eu communication de diverses pièces, il faut que quelqu'un les lui ait communiquées, et ce quelqu'un c'est Fasseler. »

Paris, 3 juin. — D'après les déclarations de M. Atthalin, l'instruction sera close demain, dans l'affaire Turpin-Triponé; cependant, on parle d'une nouvelle arrestation imminente : celle d'un employé de la direction générale de l'artillerie.

Avant l'arrestation de Fasseler, tous les officiers délégués de la manufacture avaient été mandés et interrogés par le juge d'instruction. Ils ont été réunis aujourd'hui par le commandant de corps, à qui ils ont remis toutes les pièces dont ils étaient momentanément détenteurs; il ont déclaré ne plus vouloir en garder aucune entre les mains, à l'avenir, ils les consulteront aux archives.

Paris, 3 juin. — Une battue a été opérée dans tous les services de la manufacture. On a retrouvé les plans égarés; celui de l'obturateur d'obus, et celui du régulateur de canons au-dessus d'une armoire; on aurait constaté, à cette occasion, que les archives n'étaient même pas fermées à clef.

Un des prédécesseurs du directeur actuel, le commandant Royer, actuellement délégué aux forges et chantiers de la Méditerranée à Toulon, s'était aperçu, assure-t-on, il y a déjà huit ans, que Triponé cherchait à corrompre un employé de la Manufacture; il le consigna aussitôt.

Cet évènement eut un certain éclat, mais, depuis, Triponé avait réussi à rentrer en grâce.

M. Poubelle et le Conseil municipal de Paris

Paris, 3 juin. — La séance du Conseil municipal a été aujourd'hui très mouvementée.

En ouvrant la séance, le président, M. Levraud, a flétri l'attitude du préfet de la Seine dans la grève de la Compagnie des omnibus et l'a signalé à l'opinion publique.

M. Alphonse Humbert a déposé sa proposition de résolution portant que M. Poubelle s'est borné à se moquer du Conseil.

Le préfet de la Seine proteste, au milieu des exclamations et des interruptions les plus vives, contre l'interprétation donnée à son attitude.

Après une discussion des plus tumultueuses, la proposition de M. Humbert est adoptée, par 48 voix contre 3.

Remise de la barrette cardinalice

Paris, 3 juin. — La cérémonie de la remise de la barrette cardinalice par le comte Negroni, officier des gardes nobles pontificaux, à Mgr Rotelli, nonce du Pape, a eu lieu cette après-midi, à l'hôtel de la Nonciature. Tout s'est passé selon le cérémonial ordinaire.

La quadruple alliance

Paris, 3 juin. — On commente beaucoup aujourd'hui, dans les cercles politiques, les documents publiés ce matin, dans le *Figaro*, au sujet de l'accord anglo-italien. L'exactitude du renseignement n'est guère mise en doute; la réponse ambiguë faite hier, à la Chambre des communes, par sir J. Fergusson, vient encore corroborer ce sentiment. On ajoute même que notre ministre des affaires étrangères possède le texte du traité intervenu.

D'autre part, M. Millevoye avait pu obtenir, dit-on, du prince Napoléon, des indications suffisantes pour rétablir presque entièrement le texte du traité qu'il a communiqué à la *Cocarde* et que ce journal doit publier demain.

Du reste, dès le 13 avril dernier, nous avions parlé de cet accord entre l'Angleterre et l'Italie, accord scellé par la visite de l'escadre anglaise à Gênes après celle qu'elle fit à notre port militaire de Toulon.

Massacre de missionnaires

Paris, 3 juin. — Les nouvelles reçues de Songhaï annoncent que de nouveaux troubles viennent d'éclater parmi la population chinoise qui s'est ameutée contre les établissements religieux de la ville. Des missionnaires auraient été massacrés.

Le banquier Jouanno

Paris, 3 juin. — D'après les déclarations faites à un rédacteur du *Temps* par M. Charles Prévet, député président du conseil supérieur de l'exposition de Moscou, le banquier Jouanno aurait laissé intacts tous les fonds qui appartiennent à cet exposition.

Une perquisition a été opérée aujourd'hui au domicile de Jouanno, rue Marignan, 17. De nouvelles plaintes ont été déposées.

Paris, 3 juin. — On lit dans le *Courrier du Soir* :

« La chute de la la maison Jouanno peut avoir, pour notre marché, des conséquences plus considérables qu'on ne l'avait cru tout d'abord. Les engagements sur les rentes seuls s'élèveraient à 10 millions et plusieurs maisons de coulisses seraient atteintes par cette déconfiture. »

Au Luxembourg

Paris, 3 juin. — La commission des finances du Sénat qui s'était, dès le début de l'affaire, montrée hostile à l'adoption de la proposition de loi de M. Méline tendant à l'ouverture d'un crédit de six millions pour venir en aide aux agriculteurs, a chargé M. Boulanger de rédiger un rapport concluant du rejet de la proposition.

Le ministre de l'agriculture n'a fait aucune opposition à ce rejet.

Le ministre des finances est restée sur la même réserve.

Pour les morts

Paris, 3 juin. — Le *Souvenir Français*, société pour l'entretien des tombes des soldats morts pour la patrie et présidés par le général Lewal, fait dire aujourd'hui à l'église St-Eustache, somptueusement décorée, un service *de Requiem*. M. Carnot, ses ministres, le général Saussier y sont représentés.

La comtesse de Paris à Paris

Paris, 3 juin. — Mme la comtesse de Paris est arrivée ce soir à Paris, venant de Londres. Elle a été reçue à la gare du Nord par le duc de Chartres et l'ambassadeur d'Espagne, après avoir dîné à la gare d'Orléans pour y attendre l'arrivée de Mme la duchesse de Montpensier, sa mère.

Mme la duchesse de Paris séjournera deux jours à Paris.

Inspection anglaise dans les eaux italiennes

Paris, 3 juin. — D'après une dépêche de Rome, l'amiral Hoskind, commandant de l'escadre anglaise de la Méditerranée, visite successivement tous les arsenaux et tous les chantiers de construction maritimes de l'Italie; actuellement, il est à Venise.

Cette tournée d'inspection assez anormale est l'objet de vives commentaires.

Le rapport de M. Poincarré sur la question des sucres

Paris, 3 juin. — M. Raymond Poincarré a fait, à la Commission du budget, son rapport verbal sur la question des sucres. On sait comment elle se présente aujourd'hui : la Chambre et le Sénat ont voté dans ses dispositions essentielles le projet déposé par le gouvernement le 3 février 1891 en modification de la loi du 15 avril 1890.

Ce projet a pour but d'assurer enfin la fixité et la stabilité de la législation des sucres. L'article 1er porte qu'à partir du 1er septembre prochain et pour les campagnes suivantes, le rendement légal par 100 kil. de betteraves mises en œuvre dans les fabriques de sucre indigène reste fixé à 7 k. 500 de sucre raffiné par 100 k. de betteraves.

L'excédent sera en totalité admis au bénéfice du droit réduit; mais ce qui caractérise le projet, c'est une sorte de participation de l'Etat et de l'industrie sucrière aux éventualités heureuses ou malheureuses qui peuvent se produire.

En effet, lorsque le rendement ne sera possible que du droit réduit, tandis que l'autre moitié sera imposée au droit plein; en revanche, il sera alloué un déchet de 15 0/0 sur le montant total de leur fabrication aux fabricants qui, avant le 15 octobre de chaque année déclareront au bureau de la régie qu'ils renoncent au bénéfice de la prime sur les excédents de rendement.

Le Sénat a adopté cette combinaison qui établit en quelque sorte une double soupape de sûreté à l'application de la loi de 1884. Il a seulement remplacé la date du 15 octobre par celle du 1er novembre; cette dernière avait été proposée devant la commission du budget par M. Marcherez. M. Poincarré propose de l'accepter.

Le Sénat a repoussé la disposition qui, dans la loi, était spéciale à la campagne de 1890-91. La précédente Commission du budget avait proposé que pour cette campagne, il fut alloué également un déchet de 15 0/0 sur le montant total de leur fabrication aux fabricants de sucre qui, par une déclaration faite cinq jours au plus tard, après la promulgation de la loi renonceraient au bénéfice de la prime sur les sucres obtenus en sus de la prise en charge légale.

La Chambre avait substitué à cette disposition un amendement de M. Graux qui portait le décret à 20 o/o et qui d'autre part ne l'accordait qu'aux fabricants qui prendraient l'engagement de payer aux cultivateurs 1 fr. 50 par 1,000 kilog. de betteraves travaillées dans leur usine.

La commission des finances du Sénat a repris le texte de la commission de la Chambre, mais le Sénat a purement et simplement supprimé l'article. L'amendement de M. Graux avait le double inconvénient d'accorder pour 1890-91, un déchet plus fort que celui qui institue la loi pour l'avenir et de subordonner cette faveur exceptionnelle à une condition à peu près illusoire.

M. Poincarré ne pense pas que la Commission puisse le reprendre, toutefois il est d'avis qu'avant de se prononcer elle entend le gouvernement et se mettre d'accord avec lui sur les résultats de la compagne 1890-91.

Après le rapport Poincarré sur la question des sucres la Commission a décidé d'entendre MM. Develle et Rouvier.

Un cyclone

Turin, 3 juin. — Un cyclone épouvantable s'est abattu sur la vallée de Suse, dans le village de Maisonnette; plusieurs maisons ou chaumières ont été détruites. Cinq personnes ont été tuées, cinq ensevelies.

Plusieurs manufactures sont ruinées, les moissons détruites; la circulation des trains s'est trouvée interrompue par l'eau qui s'élevait à un mètre sur le chemin de fer de France.

Des équipes d'ouvriers ont été envoyées de Turin pour travailler à rétablir la communication.

La santé du Président du Brésil

Rio-de-Janeiro, 3 juin. — Le président Deodoro De Fonseca, dont la santé s'était un moment améliorée, souffre actuellement de douleurs aiguës au cœur.

Un sénateur à l'agonie

Belfort, 3 juin. — Le docteur Fréry, sénateur républicain de Belfort, qui est atteint d'une tuberculose arrivée au dernier degré, est dans un état désespéré.

Collision de trains

Lyon, 3 juin. — Une collision a eu lieu ce matin en gare. Huit voyageurs ont été légèrement blessés.

Arrestation de banquiers

Turin, 3 juin. — A la suite de la faillite de la Banque populaire, on a arrêté, hier, les commandeur Mulier et Lévi et le chevalier Amigoni, administrateurs de la Banque.

Ils sont accusés d'avoir commis un grand nombre de fraudes.

Au Vatican

Léon XIII s'est fait rendre un compte exact des impressions produites par l'Encyclique dans les divers pays. Je ne sais quels sont les sentiments du Saint-Père, mais il a tout lieu d'être ravi de son grand acte, qui sera comme le programme social de l'Eglise Léon XIII a su comprendre son époque, parler son langage, s'insinuer dans ses sympathies. Il a pris, en quelque sorte, la couleur de son temps, pour mieux le servir et en diriger les grands courants.

Les socialistes allemands en cas de guerre

Berlin, 3 juin. — Dans un discours prononcé à Munich, le député socialiste De Volmar a déclaré que la France s'illusionne singulièrement sur les sentiments du parti socialiste allemand; si l'Allemagne était attaquée, les socialistes seraient au premier rang pour défendre la patrie.

Protestation contre les droits sur les céréales en Allemagne

Berlin, 3 juin. — De nombreuses réunions ont lieu pour protester contre le maintien des droits sur les céréales, et des ordres du jour de blâme ont été votés.

Une catastrophe

Cologne, 3 juin. — A trois heures, la foudre est tombée sur la fabrique de dynamite de Schlebusthe.

Trois personnes ont été tuées; il y a de nombreux blessés.

Le procès de la Société des métaux

Paris, 3 juin. — C'est aujourd'hui que doivent commencer, devant le tribunal de commerce, les plaidoiries des avocats dans l'instance en responsabilité engagée par les liquidateurs de la Société des métaux contre les anciens administrateurs de cette Société.

Après plusieurs remises successives, sollicitées pour permettre l'examen de diverses combinaisons destinées à éteindre le litige par voie de transaction, combinaisons qui, d'ailleurs, n'ont pas abouti jusqu'ici, il semble que cette fois le débat va définitivement s'ouvrir.

Aussi bien, tout le monde est d'accord qu'il faut en finir une fois pour toutes avec cette interminable affaire des métaux et qu'il est temps de clore l'ère des procès pour permettre aux liquidateurs d'aborder utilement la seconde partie de leur tâche : le sauvetage des épaves.

L'élection du 5e arrondissement de Paris

Paris, 3 juin. — Le *Journal officiel* publiera demain un décret convoquant pour le 28 juin les électeurs de la deuxième circonscription du 5e arrondissement de Paris, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. de Lanessan, démissionnaire.

Le régime des sucres

Paris, 3 juin. — M. Rouvier, ministre des finances, a reçu mercredi matin, à onze heures, les sénateurs et les députés des départements sucriers qui venaient l'entretenir de la loi sur le régime des sucres.

Ils lui ont exposé que les modifications introduites par le Sénat dans le projet primitivement adopté par la Chambre avaient pour effet d'enlever aux cultivateurs les bénéfices que ceux-ci espéraient retirer de la loi.

Ils lui ont en conséquence demandé de vouloir bien combattre ces modifications lorsque le projet reviendra devant la Chambre.

M. Rouvier a répondu qu'il ne pouvait prendre un engagement de cette nature; il a invité les sénateurs et députés à s'entendre avec le ministre de l'agriculture.

La loi sur les courses

Paris, 3 juin. — Les deux Chambres s'étant mises d'accord sur un texte identique pour un projet de loi sur les courses, ce projet est devenu une loi. Celle-ci a été promulguée mercredi au *Journal officiel*. Mais, conformément à la règle, elle ne deviendra exécutoire que vingt-quatre heures après la promulgation, c'est-à-dire jeudi.

Comme nous l'avons précédemment indiqué, le ministre de l'agriculture, ayant besoin d'un certain délai pour préparer les décrets et arrêtés destinés à assurer l'application de la loi nouvelle, va donner aux sociétés de courses des autorisations provisoires pour rétablir le pari mutuel sur leurs hippodromes et fixer le taux du prélèvement.

La reprise du pari mutuel pourra donc avoir lieu jeudi.

L'exécution capitale d'Evreux

Evreux, 3 juin. — L'assassin Piroteau a été exécuté mercredi matin à Evreux.

Le condamné a appris la nouvelle sans sourciller. Après s'être entretenu quelques instants avec l'aumonier, il a dit ensuite à haute voix : « J'ai commis un crime; il est juste que je l'expie : je me montrerai courageux. »

Effectivement, le condamné s'est placé lui-même sur la bascule et il est mort sans défaillance.

Un cyclone à Cincinnati

Cincinnati, 2 juin. — Un terrible cyclone s'est déchaîné sur la ville et les environs, hier, dans l'après-midi et la soirée; de nombreux fils télégraphiques ont été détruits; les communications entre la ville et le dehors sont interrompues depuis douze heures; douze cents téléphones ont été anéantis.

La compagnie d'éclairage électrique de la ville a subi des pertes considérables, la Compagnie a usé de paratonnerres mais en dépit d'eux la foudre se frayant un chemin a fondu les cuivres des dynamos et toutes les lumières de la ville se sont éteintes.

Conseil supérieur de l'instruction publique

Paris, 3 juin. — Le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu, aujourd'hui, la deuxième séance de sa session ordinaire.

Dans cette séance, qui était présidée par le ministre le conseil a pris les décisions suivantes :

Dans l'ordre de l'enseignement supérieur, il a approuvé :

1° Les projets de décret et d'arrêté relatifs au baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne;

2° Le projet de décret fixant les conditions d'âge et les droits à percevoir pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne.

3° Le projet de décret relatif aux grades exigés des aspirants à la licence en droit, au doctorat en médecine, à la licence ès-sciences, à la licence ès-lettres et au grade de pharmacien de 1re classe.

Dans l'enseignement secondaire :

Le conseil a approuvé, dans son ensemble, le projet de réorganisation de l'enseignement secondaire spécial, qui sera désormais désigné sous la dénomination d'« enseignement secondaire moderne ».

Cette séance, fort laborieuse, n'a pris fin qu'à midi et demi.

Réunion du conseil supérieur demain jeudi, à neuf heures et demie.

C'est dans cette séance que le conseil donnera son avis sur la question de la fixation de l'époque des vacances.

Élections sanglantes en Suède

Rome, 3 juin. — Le *Messagero* croit savoir que les élections parlementaires partielles dans la circonscription de Syracuse auraient été accompagnées de graves désordres. Des rixes sanglantes auraient eu lieu entre électeurs et compterait des morts et des blessés. A Augusta, les désordres auraient été assez graves pour que les équipages de la flotte aient dû débarquer et intervenir.

Prise de voile d'une princesse belge

Bruxelles, 3 juin. — Le *Tyd*, journal hollandais, annonce sous réserve que la princesse Clémentine, fille du roi des Belges, prendrait le voile au couvent du Sacré-Cœur de Zette, près de Bruxelles.

Un cartel à l'empereur d'Allemagne

New-York, 2 juin. — Un allemand, du nom de Goerdeler, vivant en Amérique, a provoqué en duel l'empereur d'Allemagne s'il ne consent pas à faire pendre Bismarck qui a chassé Goerdeler de son pays natal.

Goerdeler va faire voile pour l'Allemagne le 27 juin pour se battre; il dit que Bismarck doit mourir avant le 18 juillet.

L'émigration juive

Londres, 3 juin. — Un télégramme de Vienne au *Times* reproduit une information de source officieuse, d'après laquelle le gouvernement russe serait sur le point de s'entendre avec le baron Hirsch sur la question de l'émigration des juifs.

Cette émigration serait répartie sur un laps de temps de douze années.

La maladie de la reine Nathalie

Belgrade, 3 juin. — On annonce que la reine Nathalie, qui s'est installée avec une suite assez nombreuse dans un domaine appartenant à la princesse Moronessi, sa tante, est tombée assez sérieusement malade d'une affection nerveuse causée par les émotions qui ont précédé et suivi son départ de Belgrade. Deux des principaux médecins de Kiew ont été appelés pour donner leurs soins à la reine.

Rentrée des Rédemptoristes en Bavière

Munich, 3 juin. — Vingt-quatre pères rédemptoristes, venant de Rome, sont arrivés en Bavière, où ils vont réoccuper leurs anciennes maisons qu'ils avaient été obligés de quitter depuis le *Kullgrkampf*.

Un brevet fin de siècle

Moi, Brümmel, roi du goût, prince de l'élégance,
Je délivre, aux clients du CONGO si parfait,
Le titre d'homme chic, inscrit sur ce brevet,
Car nul parfum connu n'est son rival en France!
54015d *Un élève de Brümmel à Victor Vaissier.*

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une lettre de M. Georges Motte à M. des Rotours. — Nous avons donné, il y a quelques jours, une lettre adressée par M. Louis Cordonnier, président du Comité lainier, à M. des Rotours et une réponse du député du Nord, publiée par le *Temps*.

Le 31 mai, M. des Rotours adressait, à M. Louis Cordonnier, une lettre conçue dans le sens de celle qu'il avait envoyée au *Temps*. Le lendemain, M. Georges Motte, visé comme membre de la Chambre de commerce de Roubaix faisait parvenir, à l'honorable député du Nord, la lettre que voici.

« Le 1er mai 1891.

» Monsieur le député,

» M. Louis Cordonnier, Président du comité lainier de Roubaix, me communique la lettre qu'il a reçu de vous le 29 mai dernier. Me trouvant seul du nom de Motte à la Chambre de commerce de Roubaix je ne crois pas pouvoir me tromper en me supposant voir dans cette lettre; je crois donc de mon devoir de vous dire que je n'ai pas assisté à la réunion de l'Association de l'industrie française à laquelle on me fait, parait-il, figurer, et que, si j'y avais été présent, j'aurais tant au nom de la Chambre de Commerce de Roubaix, qu'en mon nom personnel, protesté de tout mon pouvoir contre l'impôt sur les matières premières, impôt que le drawback, inapplicable d'ailleurs, ne saurait compenser équitablement. J'estime que l'établissement de ces droits porterait un coup, mortel peut-être, à des industries des plus importants, sans donner un remède sérieux à la situation de l'agriculture dont je demande avec vous la protection.

» Veuillez agréer, Monsieur le Député, etc.

» Georges Motte. »

La situation ouvrière. — Aucun changement n'est survenu. On annonce que plusieurs rentreurs syndiqués auraient repris le travail, ce qui confirmerait nos prévisions. Dans plusieurs établissements, des rentreurs qui, faute d'occupation, avaient été embauchés comme tisserands, ont repris leur ancien travail. Les grèves partielles continuent.

Les rentreurs en grève continuent à se réunir, au syndicat deux fois par jour.

On assure, mais nous ne donnons cette nouvelle que sous les réserves les plus formelles, que les rentreurs non syndiqués jusqu'ici ont été admis d'emblée, sans être obligés, comme leurs camarades, de verser une mise d'entrée. La valeur d'une cotisation de six mois leur serait seule retenue sur les ressources que leur assure le syndicat.

Réunion de commissions. — Les 3e, 5e et 1re commissions se réuniront vendredi à 6 heures, à la mairie, pour examiner les modifications à apporter au règlement du cimetière. De son côté, la 6e commission se réunira le même jour, à cinq heures, pour établir le programme des fêtes des 12, 13 et 14 juillet prochain.

La Commission de classement des chevaux a commencé les opérations, à Roubaix, hier après-midi, boulevard Gambetta (Hippodrome). La commission se composait de MM. Loth Félix, capitaine au 1er escadron du train; Caron Joseph, vétérinaire au même escadron; Hachon Théodule, maréchal-des-logis du train des E. M.; Pouillaude, membre civil, assisté du secrétaire de la mairie. Les opérations continueront jusqu'au 11 juin inclus de 7 h. à 10 h. du matin et de 1 h. à 4 h. soir; excepté la matinée du vendredi 5.

Les affaires de Roubaix-Tourcoing devant la Cour d'appel. — Parmi les affaires nouvelles inscrites au rôle général de la Cour de Douai, durant le mois de mai, deux seulement sont intéressantes à signaler pour notre région :

1° *Tribunal de commerce de Tourcoing.* — Félix Lorthiois, industriel à Tourcoing, contre Théodore Mulie, pépiniériste à Neuville-en-Ferrain; règlement de fournitures; jugement du 31 mars.

2° *Tribunal de commerce de Roubaix.* — Achille Morel à Mouscron (*Belgique*) et consorts, contre la société anonyme du Crédit du Nord dont le siège à Lille; demande en paiement de somme; jugement du 13 avril.

La rue Boucicaut. — En date du 14 novembre 1890, le Conseil municipal de Roubaix a demandé l'ouverture d'une rue reliant le chemin vicinal n° 9 de Lannoy à Wattrelos à la rue Carihem. Par arrêté de M. le Préfet du Nord, cette délibération a été approuvée, cette rue sera appelée rue Boucicaut.

Pendant quinze jours, du 3 au 17 juin courant, le projet et les pièces concernant les travaux à exécuter seront déposés au secrétariat de la Mairie, afin que les habitants puissent en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, les 18, 19 et 20 de ce mois, de 3 à 4 heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, M. Louis Pluquet, maire de Croix, recevra les réclamations et les observations relatives à l'utilité publique du projet dont il s'agit.

La vente du poisson. — Du 20 au 31 mai 1891, il a été vendu aux halles de Roubaix, 8387 kilogrammes de poisson frais.

Une trouvaille. — Une piqûrière habitant la rue Pierre-de-Roubaix, et nommée Edwige Vandorselaere, a trouvé mercredi matin, sur la place de la Liberté, un portefeuille contenant trois cents francs et plusieurs effets de commerce. Ces papiers lui ont fait connaître le nom du propriétaire du portefeuille. L'honnête fille s'est aussitôt rendue chez M. D..., rue de Lille où, en récompense de sa bonne action, elle a reçu une forte récompense.

Tombé d'un étage. — Des charpentiers réparant, mercredi matin, les fenêtres d'une maison de la rue du Moulin. L'un d'eux, un jeune homme de 23 ans, M. Gustave Meurisse, mit par mégarde le pied dans le vide et tomba d'une hauteur de plusieurs mètres. Il n'a heureusement reçu que des contusions sans gravité. Après un premier pansement, il a pu reprendre son travail.

Une vengeance. — Mardi soir, un gréviste de l'établissement Motte et Picovet, passant près de l'habitation de M. Motte-Lepoutre, a prit une brique et la lança dans une grande glace du rez-de-chaussée. Notre homme prit la fuite. Mais il a été reconnu et il sera bientôt pincé.

Accident rue Corneille. — Un homme de peine, Auguste Lepers, âgé de 41 ans, de la teinturerie de MM. Auguste Cocheteux et Cie, rue Corneille, soulevait, mercredi après-midi des touries d'acide phénique. L'une d'elle, soudain, lui échappa et se brisa. Le liquide corrosif fit à l'ouvrier de graves brûlure, à la figure et aux jambes. Auguste Lepers, se jeta immédiatement dans une cuve d'eau. Il fut ensuite transporté en son domicile rue du Fontenoy.

Menaces de mort. — Pendant l'après-midi de mardi, un tisserand, nommé Jean-Baptiste Secret, avait bu dans l'estaminet Timmerman, rue des Longues Haies. Le soir, il chercha querelle aux consommateurs. Soudain il sortit de sa poche un revolver de gros calibre, chargé, et en diriger le canon sur M. Jules Carpentier. Celui-ci parvint à s'échapper et courut chercher la police. Les agents Watteau et Catteau arrivèrent et voulurent désarmer Secret.

Questionné sur l'usage qu'il voulait faire de son arme, celui-ci répondit qu'il n'avait pas de revolver. L'agent Catteau fouilla l'individu et trouva l'arme dans sa poche. Secret, furieux, lui lança un coup de pied dans le bas-ventre; l'agent, malgré ses souffrances, parvint à se rendre maître du forcené; l'agent Watteau a été, de son côté, mordu au doigt. Secret a été écroué à la prison de l'Hôtel-de-Ville.

Une agression rue d'Alger. — Ce n'est pas la première fois que des attaques nocturnes ont lieu dans ce quartier, très mal éclairé et insuffisamment surveillé. Une dame de cette rue, Mme Sophie Duplat rentrait chez elle mardi soir, quand un inconnu qui la suivait se jeta sur elle; il ne l'abandonna qu'après l'avoir rouée de coups et lui avoir soustrait son porte-monnaie. Pendant que l'agresseur dévalisait sa victime, deux individus ont entendu les cris de la pauvre femme, mais ils n'ont pas cru devoir intervenir.

Un vol, rue Daubenton. — Clotilde Deparis était depuis peu au service de Mme C..., rue Daubenton. Celle-ci, lundi matin, constata la disparition d'une somme de dix francs; la jeune bonne parla d'un marchand de charbon a qui elle avait acheté du combustible, et qui était resté seul un moment dans la cuisine. Mardi soir un nouveau vol de cinq francs fut commis; Mme C... cette fois, soupçonna pour de bon sa servante, et la jeune Clotilde, pressée de questions, avoua. Elle a cru prudent de regagner Mouscron, son pays d'origne.

Un vol, boulevard de la République. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs se sont introduits, en fracturant les serrures, dans une baraque en planches, située Boulevard de la République et appartenant à M. Alfred Desmettre. Ils ont fait main basse sur les friandises qui s'y trouvaient, mais n'ont pas trouvé d'argent. Plainte a été portée à M. Horber, commissaire du 1er arrondissement.

Un vol, rue des Longues-Haies. — Depuis quelque temps un cabaretier de la rue des Longues-Haies, M. Fruit-Wilfart, s'apercevait qu'on lui enlevait, la nuit, l'argent de son tiroir. Mardi soir, il pinçait en flagrant délit un de ses logeurs nommé Louis Leveugle, âgé de 26 ans. Cet individu, un tisserand, s'est enfui par la fenêtre; mais il a été retrouvé et arrêté.

Un escroc. — Mardi après-midi, un jeune homme assez élégamment vêtu se présentait chez un commerçant de la Grand'Rue, pour y faire ses offres de service. Il portait une serviette en cuir noir contenant des échantillons de rubans. Sur ses instances on lui commanda plusieurs rouleaux de rubans noirs. Mais, après son départ, on s'aperçut de la disparition de différents objets qui se trouvaient sur le comptoir. Le montant du larcin s'élève à environ trente francs.

Un accident de voiture. — La voiture de M. Dispa passait mercredi matin, rue de Lille; le conducteur suivait les rails du tramway. Il était arrivé en face de l'estaminet de la porte de Lille, quand le car à vapeur arriva de Roubaix. Le domestique voulut se garer, mais les roues du camion s'engagèrent dans les rails, et la voiture bascula, versant tout le contenu sur le pavé. Le conducteur n'a reçu que des contusions sans importance. Cet accident a causé une assez longue interruption dans le service des cars.

Un accident rue Pellart. — Un camion passait, mercredi matin, rue Pellart; le domestique qui le conduisait s'aperçut que plusieurs gamins étaient installés sur l'arrière de la voiture. En se retournant pour les faire fuir, il perdit l'équilibre. Dans sa chute il se fractura le poignet droit et dut avoir recours à l'obligeance d'un cabaretier, pour se faire soigner. M. Planckaert a reconduit le camion chez son patron, mais, sur avis du médecin, il s'est alité.

Un enfant brutalisé par son frère. — Une scène déplorable s'est passée mardi soir, rue de l'Alma. Un jeune homme d'une quinzaine d'années ... la rue de Tourcoing, tenant par la main son plus jeune frère, un enfant de six ans qui pleurait à chaudes larmes. Il voulut le faire taire, mais l'enfant pleura de plus belle. Furieux, le jeune homme frappa le pauvre petit qui tomba la figure contre terre. Des passants, indignés, relevèrent le bébé qui avait la figure couverte de sang. Le jeune homme, un apprenti menuisier qui demeure rue des Fondeurs, a été obligé de s'éloigner, poursuivi par les huées de la foule. L'enfant a été soigné dans un estaminet voisin.

Entre beaux-frères. — Une rixe a eu lieu boulevard Gambetta, mercredi matin entre deux peigneurs, deux beaux-frères, qui se chamaillaient à propos d'une succession : le plus jeune reprochait à l'autre d'avoir empoché « plus que son dû. » De là, gros mots, insultes et coups. Un des batailleurs avait empoigné son couteau et menaçait d'en faire usage, quand un mécanicien, M. Hippolyte Desbouvries, s'interposa et parvint à séparer les combattants : ceux-ci, tout en s'éloignant, ont promis de se retrouver et de vider le différend une autre fois.

Wattrelos. — *Un vol.* — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont pénétré chez M. Hector Mahieux, où ils ont enlevé cinq francs et du linge.

— Une tentative de vol a été commise la nuit dernière chez M. Duhamel. Des malfaiteurs, après avoir pratiqué une ouverture dans le volet, ont brisé un carreau; ils sont partis sans rien enlever.

— Une enquête est ouverte au sujet d'un acte de vandalisme commis au hameau de St Liévin. Des chenapans ont brisé des carreaux et forcé des portes : le coup fait, ils sont passés en Belgique. On croit avoir affaire à des ivrognes.

— Grand émoi, mardi soir, par une scène de ménage qui a pris de graves proportions. Le tisserand Gallet, était rentré ivre chez lui. Sa femme lui adressa des reproches, mais il se rua sur la malheureuse et la roua de coups. L'excellent mari a été arrêté.

— *La fraude.* — Le sous-brigadier Hurthemel et le préposé Dubois de la brigade de Roubaix ont arrêté mercredi, trois individus, Jules Poteau, 39 ans, Jules Chatelain, 18 ans, Lugène Cahen, 13 ans, domiciliés à Roubaix, qui avaient introduit en fraude une quantité de tabac, d'allumettes et de poivre en grains.

Le même jour, M. Lemaire, lieutenant des douanes à Tourcoing, assisté du brigadier Pagnots et d'un préposé de la brigade de la Martinoire, ont arrêté un marchand de lait battu, habitant le Ballon, nommé Blondeau. Il essayait d'introduire en tonneaux 112 kilog. de poivre en grains. Blondeau a été dirigé immédiatement sur Lille. Voiture et cheval ont été confisqués.

Croix. — Mgr Theuret, évêque de Monaco, est arrivé à Croix, mercredi à onze heures. Il a administré le Sacrement de confirmation aux enfants de Croix, de Wasquehal et du Breucq. Le prélat est retourné à Roubaix à quatre heures.

Croix-Wasquehal. — Le contrôleur des contributions directes arrivera à Wasquehal le 15 juin et à Croix le 22 juin, à la mairie, à neuf heures du matin, afin de constater les changements à opérer dans la confection des rôles.

— Le recensement des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service militaire, a eu lieu à Wasquehal, sur la Place, à 3 heures, hier et à Croix, mercredi à 7 heures du matin.

Dans la première de ces communes, 60 chevaux sur 105 ont été classés, dans la seconde 130 chevaux environ ont été présentés.

Les opérations étaient présidées par M. le capitaine Félix Loth, assisté du vétérinaire M. Joseph Caron, et du sous-officier Hachon Théodule tous trois du 1er escadron du train des équipages.

En outre étaient présents à Croix, M. Ségard, adjoint; et à Wasquehal, MM. Désiré Delesalle, maire, et Tiberghien, adjoint.

Wasquehal. — Henri Bruffart, 46 ans, chauffeur à l'établissement de MM. Haunart frères, dont nous avons annoncé la disparition, est rentré chez lui.

Flers Breucq. — On annonce la mort de M. Emile Dupire, ancien conseiller municipal. Ses funérailles auront lieu vendredi.

Leers. — Les membres du bureau de bienfaisance se réuniront jeudi, à 2 heures.

Laiterie de la Macquellerie. — Lait garanti pur non écrémé. (*Voir annonce 3e page.*) 26703

LE MASSON, dentiste, *cabinet fondé en 1866.* Dents et dentiers perfectionnés. Appareils spéciaux pour le redressement des dents chez les enfants.
Rue de l'Espérance, 6, ROUBAIX.
24863—49520

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable. Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

AU GRAND CAMÉLIA, 1, rue de la Gare, LILLE
GANTS JOUVIN, usage garanti
Parapluies et Encas L'AIGUILLE, dernière élégance
53573

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

Imprimerie Alfred Reboux. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

4 juin 1827. — Un arrêté du Maire, pris sur la proposition du Conseil des Prud'hommes, décide qu'il ne sera plus perçu d'amendes, au bureau